

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 15/07/2011



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP-2011-7-2-15

Séance du vendredi 8 juillet 2011

## **PROJET INTERREG IV CHEMINS TRANSFRONTALIERS DE RANDONNÉES À PIED ET À VÉLO PILOTAGE VERS LES LIEUX MYTHIQUES DANS LE RHIN SUPÉRIEUR**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2010-4-2-4 du 7 décembre 2010 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde à l'association Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur une subvention de 6 570 € pour le projet INTERREG IV «Chemins transfrontaliers de randonnées à pied et à vélo – Pilotage vers les lieux mythiques dans le Rhin Supérieur » ;
- approuve la convention y afférente sous réserves de modifications mineures n'affectant pas l'engagement du Département et autorise le Président à la signer ;
- autorise le prélèvement des crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté